

COMMUNE DE ROINVILLE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2021**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 (12 pour les délibérations n°2021-06 et 2021-12)

Votants : 14 (13 pour les délibérations n°2021-06 et 2021-12)

L'an deux mil vingt et un, le 8 avril à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de ROINVILLE, s'est réuni en session ordinaire, à la Grange de Malassis, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire.

Date de convocation : 2 avril 2021

Etaient présents : Guillaume BELLINELLI, Eric DAUVILLIERS, Lise DUHAY, Paul FUGAZZA, Caroline SABATIER, Joseline PINTO, Anne BELLINELLI, Jean-Yves SANCHEZ, Nathalie LAPINA, Estelle PRUVOST, Jonathan BENOUDNINE, Hervé FLEMAL et Victor SAINTE-LUCE.

Etaient absents excusés : Sylvianne SOREL (pouvoir à Hervé FLEMAL) et Hugo BARILLER.

Il a été procédé selon l'article L.2121-15 du code général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil Municipal. Madame Lise DUHAY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte de gestion 2020
- Approbation du compte administratif 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des taux des taxes locales pour l'exercice 2021
- Vote des subventions allouées pour l'exercice 2021
- Budget prévisionnel 2021
- Création d'un marché forain
- Tarification des emplacements lors du marché forain
- Règlement intérieur du marché forain
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose que les trois derniers points concernant le marché forain soient retirés de l'ordre du jour, à la suite d'un manque de retour d'informations sur ce sujet.

Il propose également que soit rajouté un point concernant la création de deux postes d'adjoint technique à temps complet.

L'ensemble des présents n'émettant aucune objection, les propositions de Monsieur le Maire sont acceptées.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

Les membres du Conseil Municipal actent le compte rendu de la séance du 8 mars dernier.

DELIBERATION N°2021-05
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
BUDGET COMMUNAL

Considérant que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Dourdan et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du Compte Administratif du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2020 dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-06
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET COMMUNAL

Le Maire, Guillaume BELLINELLI, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SABATIER, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire de la Commune,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 en concordance avec le Compte de Gestion 2020 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT RÉALISÉ	FONCTIONNEMENT RÉALISÉ
DÉPENSES	274 232.07 €	933 702.26 €
RECETTES	122 968.48 €	1 161 772.74 €
RÉSULTAT	- 151 263.59 €	+ 228 070.48 €

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-07
AFFECTATION DES RESULTATS 2020
BUDGET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 R23-11,

Le Conseil Municipal, après avoir constaté :

- l'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2020 s'élevant à 494 793,13 € ;
- le déficit d'investissement résultat cumulé 2020 s'élevant à 90 940,67 € ;

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2021 ;

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2020 :

RESULTATS CUMULÉS 2020	AFFECTATION BP 2021 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2021 FONCTIONNEMENT
Excédent fonctionnement 494 793,13 €	D 001 : 90 940,67 €	R 002 : 403 852,46 €
Déficit investissement 90 940,67 €	Article 1068 : 90 940,67 €	

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-08
VOTE DES TAXES COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir en 2021 les taux des taxes communales de 2020,

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2021,

	TAUX COMMUNAL 2021	TAUX DEPARTEMENTAL 2021	BASES PREVISIONNELLES 2021	PRODUIT ATTENDU 2021
TAXE FONCIERE	13.79 %	16.37 %	1 827 000 €	551 023 €
TAXE FONCIERE NON BATI	57.51 %	-	67 100 €	38 589 €
TOTAL				589 612 €

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-09
SUBVENTIONS 2021

La commission vie associative, représentée par Madame Nathalie LAPINA, propose le versement des subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

Article budgétaire 657361

Caisse des Ecoles **4 000 €**

Article budgétaire 657362

Centre Communal d'Action Sociale **8 000 €**

Article 657364

Régie Transports **5 240 €**

Article 6574

Académie des Sources (fonctionnement)	500 €
Académie des Sources (investissement)	300 €
Académie des Sources (projet fête de la musique)	4 000 €
Académie des Sources (aide à l'apprentissage)	2 430 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €
Jeunes sapeurs-pompiers	200 €
Les Amis de la Caisse des Ecole	500 €
Les Bottes de Sept Lieues	1 300 €
Intercoboxe	500 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Tennis Club	450 €
Football Club Roinville/Sermaise	800 €
Soie dans tous ses états	200 €
Capteurs d'Images de Roinville	500 €
Comme un théâtre	500 €
Rock and Road	500 €
Croix rouge – Unité locale Saint-Chéron	200 €
	<hr/>
	15 080 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le montant des subventions attribuées au titre de l'année 2021.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-10
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021
BUDGET COMMUNAL

Suite à la présentation du budget primitif 2021, par chapitre, faite par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote de celui-ci qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 1 547 536,46 €

- Recettes : 1 547 536,46 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 680 637,13 €

- Recettes : 680 637,13 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission des finances en date du 6 avril 2021,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif 2021, par chapitre, faite Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2021.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-11
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020
TRANSPORT

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par le Trésorier de Dourdan et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte de Gestion du Trésorier et du compte administratif du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion de l'année 2020 du budget transport dont les écritures sont conformes au Compte Administratif pour le même exercice.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-12
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
TRANSPORT

Le Maire, Guillaume BELLINELLI, s'étant retiré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Caroline SABATIER, délibérant sur le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Guillaume BELLINELLI, Maire,

APPROUVE, à l'unanimité, le Compte Administratif 2020 en concordance avec le Compte de Gestion 2020 arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT RÉALISÉ	FONCTIONNEMENT RÉALISÉ
DÉPENSES	12 583,34 €	39 173,91 €
RECETTES	10 357,77 €	23 077,49 €
RÉSULTAT	- 2 225,57 €	- 16 096,42 €

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-13
AFFECTATION DES RESULTATS 2020
TRANSPORT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-5 R23-11

Le Conseil Municipal, après avoir constaté :

- l'excédent de fonctionnement résultat cumulé 2020 s'élevant à 31 803,95 € ;
- le déficit d'investissement résultat cumulé 2020 s'élevant à 4 023,34 € ;

Considérant les besoins de financement de l'exercice 2021 ;

Affecte ainsi qu'il suit les résultats de l'exercice 2020 :

RESULTATS CUMULÉS 2020	AFFECTATION BP 2021 INVESTISSEMENT	AFFECTATION BP 2021 FONCTIONNEMENT
Excédent fonctionnement 31 803,95 €	R 1068 : 4 023,34 €	R 002 : 27 780,61 €
Déficit investissement 4 023,34 €	D 001 : 4 023,34 €	

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-14
TRANSPORT
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Président indique que la régie de transports scolaires fonctionne avec un budget subventionné par la Commune et Ile de France Mobilités.

Monsieur Guillaume BELLINELLI présente le budget primitif 2021 du transport par chapitre.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 63 020,61 €
- Recettes : 63 020,61 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses : 28 561,95 €
- Recettes : 28 561,95 €

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission des finances du 7 avril 2021,

CONSIDÉRANT la présentation du budget primitif 2021, par chapitre, faite Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2021.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N°2021-15
CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
A TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire indique que l'organisation des services techniques va évoluer. En effet, un agent va être affecté sur d'autres tâches que celles effectuées par ce service, notamment le périscolaire et les distributions sur la commune. En outre, certaines activités, jusqu'alors externalisées, vont être de nouveau à la charge des services techniques.

En conséquence, il est proposé de créer deux postes d'adjoint territorial à temps complet à compter de ce jour,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise la création de deux postes d'adjoint territorial à temps complet à compter de ce jour,

Indique que les ressources nécessaires aux rémunérations et charges induites sont inscrites au budget prévisionnel 2021

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15.

Fait à Roinville, le 8 avril 2021,

Le Conseil Municipal.